

### Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

### Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



Crédit photo © HONDA

## CARACTÉRISTIQUES

### FORMATION DISPENSÉE

<b>Véhicule utilisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e</li> </ul>
<b>Enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.</li> <li>• Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.</li> </ul>

## LA FORMATION DE 7 HEURES

### LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
<b>Séquence 1</b>	• 2 h	• Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
<b>Séquence 2</b>	• 2 h	• Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
<b>Séquence 3</b>	• 3 h	• Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Né(e) le : \_\_\_\_\_  
 A : \_\_\_\_\_  
 Date d'obtention de la catégorie B du permis : \_\_\_\_\_  
 N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_  
 Signature du titulaire : \_\_\_\_\_

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.